

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins**Présents**

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum,
Georges Van Leeckwyck, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Françoise Schepmans, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

Séance du 10.03.22

#Objet : Valorisation et Image de la commune - Deuxième édition du Parcours d'artistes Quartier Maritime, du 25 au 27 mars 2022 - Soutien communal de 1.500 EUR #

Organisation générale

LE COLLÈGE,

Vu le nouveau Règlement relatif à l'octroi de subsides établi par le Conseil communal en séance du 23 mai 2018 ;

Vu le dossier daté du 5 février 2022 envoyé par courriel par Madame Hamida Ouassini, au nom des artistes et habitants animant le Parcours d'artistes Quartier Maritime ;

Considérant que le dossier de demande relève du Règlement relatif à l'octroi de subsides pour un projet ponctuel (Annexe 1) ;

Considérant que le projet ponctuel est la réalisation de la deuxième édition du Parcours d'artistes Quartier Maritime, prévue du 25 au 27 mars 2022, une initiative citoyenne basée sur le thème de "Promouvoir la créativité et d'encourager le partage" ;

Considérant que les organisateurs souhaitent, à travers leur initiative citoyenne, donner une image positive de la commune, de favoriser les échanges entre artistes et visiteurs, d'intéresser les Molenbeekoïses à l'art et à la créativité, de tisser des liens sociaux, de créer des synergies entre acteurs culturels, de développer l'estime de soi, de faire découvrir des lieux insolites, de créer une dynamique du quartier où il fait bon vivre et de souligner la vivacité multiculturelle de ce vivier artistique "de autre côté du canal" ;

Considérant qu'une centaine d'artistes présenteront leurs œuvres dans une trentaine d'ateliers et de lieux divers et variés dans le quartier Maritime ainsi que dans la Gare Maritime sur le site de Tour & Taxis ;

Considérant que les organisateurs souhaitent ainsi proposer au public, estimé à 1.000 personnes, un excellent apéritif culturel pour le printemps ;

Considérant que les deux organisateurs principaux du projet, les artistes Hamida Ouassini et Paul Buyse, l'assument en dehors de leur activité principale et le font pour le plaisir du partage avec l'aide bénévole d'habitants ;

Considérant que le budget du projet est estimé à 3.000 EUR ;

Considérant que les organisateurs du projet ont reçu un subside privé pour un montant de 1.500 EUR ;

Considérant que la demande de subside auprès de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, introduite par Madame Hamida Ouassini, domiciliée au n°23 Avenue Julien Hanssens à 1080 Bruxelles, agissant en tant que Personne physique au nom des artistes et habitants animant le Parcours d'artistes Quartier Maritime, porte sur un montant de 1.500 EUR ;

Considérant que le montant sollicité serait affecté au paiement des prestations des groupes de musique lors de la soirée d'ouverture ainsi que des frais du matériel dont certains artistes auront besoin pour présenter leurs travaux dans les meilleures conditions qui soient ;

Considérant que la deuxième édition du Parcours d'artistes Quartier Maritime est de nature à valoriser

l'image de Molenbeek non seulement auprès des habitants, mais aussi de ses artistes, des visiteurs et des journalistes ;

Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean pourrait soutenir la demande présentée par Madame Hamida Ouassini à hauteur de 1.500 EUR ;

Considérant que les crédits nécessaires à ce soutien seront disponibles à l'article "Image et Valorisation de la commune - Subsidés aux organismes" (1053/332-02) et à l'article 7620/332-02 du service des Cultures du budget ordinaire 2022 ;

DECIDE :

Article 1 :

d'accorder pour la réalisation de la deuxième édition du Parcours d'artistes Quartier Maritime, du 25 au 27 mars 2022, un soutien de 1.500 EUR (mille cinq cents euros) à Madame Hamida Ouassini, domiciliée au n°23 Avenue Julien Hanssens à 1080 Bruxelles, agissant en tant que Personne physique au nom des artistes et habitants animant le Parcours d'artistes Quartier Maritime , au n° de compte bancaire BE32 7785 9235 4302 ;

Article 2 :

de conditionner ce soutien à la présentation par Madame Hamida Ouassini d'une déclaration de créance ;

Article 3 :

de conditionner ce soutien à la mention du soutien de la commune dans la communication du projet ;

Article 4 :

d'engager le montant de 1.500 EUR comme suit :

800 EUR à l'article 1053/332-02 (Image et Valorisation de la commune)

700 EUR à l'article 7620/332-02 (service des Cultures)

dans la limite des douzièmes provisoires;

Article 5 :

de communiquer la décision au Conseil communal en sa plus proche séance.

Expédition de la présente délibération sera adressée aux services suivants : Communication - Finances/Comptabilité - Receveur communal - Economat - Cultures - Cultuurbeleid - Evénements - Propreté

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 10 mars 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux